



VILLE de RODEZ

Décision du Maire n° DEC2025/0221

Objet : Fourniture et livraison de mobilier pour la Ville de Rodez
Marché en procédure adaptée n° 25019-01 à 04

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération N° DEL2020-089 du Conseil Municipal en date du samedi 11 juillet 2020 rectifiée par la délibération N° DEL2020-277 du Conseil Municipal du vendredi 18 décembre 2020 déléguant au Maire la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus rappelés,

Vu le code de la commande publique,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu l'envoi à la publication de la consultation le 26 juin 2025, sur le site du profil acheteur et sur le site de la Ville de Rodez,

Vu la date limite de remise des offres fixée au lundi 21 juillet 2025 à 12h00,

Vu les 8 offres déposées dans le cadre de cette consultation à la date limite de remise des offres (2 offres pour le lot n° 1 ; 3 offres pour le lot n° 2 ; 3 offres pour le lot n° 3),

Vu la recevabilité des offres précédemment listées,

Vu l'absence d'offre déposée pour le lot n° 4 « Mobilier salle de réception »,

Vu la décision du Maire n° DEC2025/0204 du 25 juillet 2025 déclarant le lot n° 4 « Mobilier salle de réception » infructueux pour absence de dépôt d'offre,

Vu l'envoi à la publication de la relance de cette consultation, le vendredi 25 juillet 2025 à une seule entreprise,

Vu la date limite de remise de l'offre fixée au lundi 11 août 2025 à 12h00,

Décide

Article 1 : Objet - Lots n° 01 à 03

Numéro et nom du lot	Candidat retenu	Montant attribué (en Euros H.T.)
1 : Mobilier maison des associations (25019-01)	ABOR DISTRIBUTION 90 rue des Dinandiers - PA Bel Air 12 850 ONET LE CHÂTEAU	5 065.52
2 : Mobilier Hôtel de Ville (25019-02)	ABOR DISTRIBUTION 90 rue des Dinandiers - PA Bel Air 12 850 ONET LE CHÂTEAU	2 872.60
3 : Mobilier Relais des assistantes maternelles (25019-03)	ABOR DISTRIBUTION 90 rue des Dinandiers - PA Bel Air 12 850 ONET LE CHÂTEAU	269.50
4 : Mobilier salle de réception (25019-04)	Infructuosité	

Le marché prend effet à compter de sa notification au titulaire par la Ville de Rodez et se termine à la fin de la garantie proposée par le candidat dans le cadre de mémoire technique et à l'acte d'engagement.

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication.

Article 3 : Prévision budgétaire

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Article 4 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron.

Article 5 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 6 : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à RODEZ, le 26 août 2025

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise en Préfecture le 26 août 2025
Publiée le 26 août 2025

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Signé : Christian TEYSSERE
Acte dématérialisé